

* Base de données des organisations accréditées sur :

http://europa.eu/youth/evs_database

** Liste des pays - en Europe et hors Europe - sur :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/vivre-a-l-etranger/preparer-son-depart-a-l-etranger/bien-preparer-son-expatriation/stages-volontariat/>

1) QU'EST-CE QUE LE SERVICE VOLONTAIRE EUROPEEN ?

Le **Service Volontaire Européen ou SVE** fait partie du **programme Erasmus +** mis en place en janvier 2014 par la commission européenne.

Une expérience de volontariat

Le SVE consiste en une expérience de **volontariat de 2 à 12 mois** dans une **organisation labellisée par la Commission Européenne** (association, organisation non gouvernementale, collectivité territoriale, établissement ou organisme public à but non lucratif) dans différents domaines pour se mettre au service d'un **projet d'intérêt général**.

A la différence du bénévolat, le volontariat fait l'objet d'un **contrat** établi pour une mission donnée qui est alors l'activité principale du volontaire pendant toute la durée de son engagement.

S'il est **ouvert à tous les 17-30 ans**, sans condition de diplôme ni de niveau de langue, le Service Volontaire Européen doit cependant s'inscrire dans une **vraie démarche personnelle**.

Dans des domaines variés

L'éventail des missions est très large dans des **domaines** aussi **variés** que l'art et la culture, le social, l'environnement et la protection du patrimoine, les médias, la santé, l'économie solidaire, le sport, la diversité culturelle.

Citons par exemple un SVE de 12 mois en Lettonie avec des missions dans des centres sociaux et des écoles (ateliers...), un SVE de 8 mois en Autriche dans un restaurant associatif avec des employés porteurs de handicap, un SVE de 7 mois en Italie en lien avec l'éducation à l'environnement.

En Europe et hors Europe

Le Service Volontaire Européen peut se dérouler dans les pays de l'Union Européenne ou dans les pays partenaires.

Les pays tels que le Royaume-Uni et l'Irlande étant particulièrement demandés, les candidats souhaitant effectuer un Service Volontaire Européen dans un pays anglophone ont tout intérêt à regarder les possibilités dans les pays du Nord tels que la Norvège par exemple.

2) COMMENT TROUVER UNE MISSION ?

Pour trouver une mission, le candidat au SVE doit consulter la **base de données des organismes accrédités** http://europa.eu/youth/evs_database.

Cette base de données comporte à la fois les organismes d'envoi et les organismes d'accueil.

Prise de contact avec organisme d'envoi et organismes d'accueil

Le candidat SVE doit contacter directement ces deux types d'organismes.

Pour ce qui est de l'organisme d'accueil, le mieux est d'en contacter un grand nombre afin de se donner toutes les chances de trouver une mission.

Dans un premier temps, il suffit d'adresser un court mail accompagné d'un CV (en anglais) à différents organismes d'accueil pour savoir s'ils sont toujours à la recherche d'un candidat. Cette première phase nécessite **rigueur et organisation** puisque le candidat peut envoyer jusqu'à 150 mails, dont une trentaine feront l'objet d'une réponse, 50% de ces réponses en moyenne étant positives.

Dans un deuxième temps, il convient de faire une vraie candidature auprès des organismes ayant répondu positivement en leur adressant une lettre de motivation (en anglais également). S'en suit le plus souvent un entretien (toujours en anglais) par téléphone ou via Skype. Il s'agit alors pour le candidat **de mettre en avant sa motivation mais aussi ses capacités d'initiative, sa créativité et sa volonté de s'investir dans la mission.**

Sachez que les organismes d'envoi peuvent soutenir le candidat dans sa recherche de SVE. Concordia, par exemple, a mis en place des ateliers axés sur la définition du projet personnel mais aussi sur l'aide à la rédaction de CV et de lettres de motivation en anglais (pour plus de renseignements, visitez leur site internet).

Dépôt du dossier de demande de subvention

Une fois la mission trouvée et la candidature acceptée, un dossier de subvention est **constitué par l'organisme de coordination** (lequel peut-être l'organisme d'envoi ou l'organisme d'accueil) et **déposé selon les dates** suivantes pour 2014 :

- 30 avril 2014
- 1^{er} octobre 2014

La première date connue pour 2015 est celle du 1^{er} février.

Le dossier est ensuite étudié en commission (80% de réponses favorables), le départ se fait au plus tôt un mois et demi après.

3) COMMENT SE DERoule LE SVE SUR PLACE ?

Les frais de transport du volontaire jusqu'au lieu où se déroule le SVE sont pris en charge selon une base forfaitaire qui est fonction de la distance parcourue.

Organisation de la vie quotidienne

Une fois sur place, le volontaire accomplit sa mission durant **30 à 35 heures par semaine, soutien linguistique inclus**. Ce soutien linguistique revêt des formes variées : ce peut être des cours ou des échanges plus informels avec des bénévoles. Le volontaire SVE a droit à deux jours de congés par mois travaillé.

Le volontaire SVE est nourri, logé – le plus souvent, il partage un appartement avec d'autres volontaires –, et perçoit de l'argent de poche (une centaine d'euros par mois selon le pays d'accueil).

Un tutorat pendant toute la durée du SVE

Pendant toute la durée de la mission, le volontaire est accompagné par un tuteur sur place qui l'aide dans les démarches administratives (ouverture d'un compte en banque, ...) et qui est une personne ressource en cas de difficulté.

Des séminaires en début et à mi-parcours

En début de mission (durant le premier mois), le volontaire participe à un séminaire « nouvel arrivant » qui se déroule en anglais et au cours duquel sont abordées les questions de citoyenneté européenne et d'interculturalité.

A mi-parcours, un nouveau séminaire sera l'occasion d'une évaluation intermédiaire et de faire le point sur l'expérience professionnelle et l'expérience de vie.

4) UN SERVICE VOLONTAIRE EUROPEEN, POUR QUOI FAIRE ?

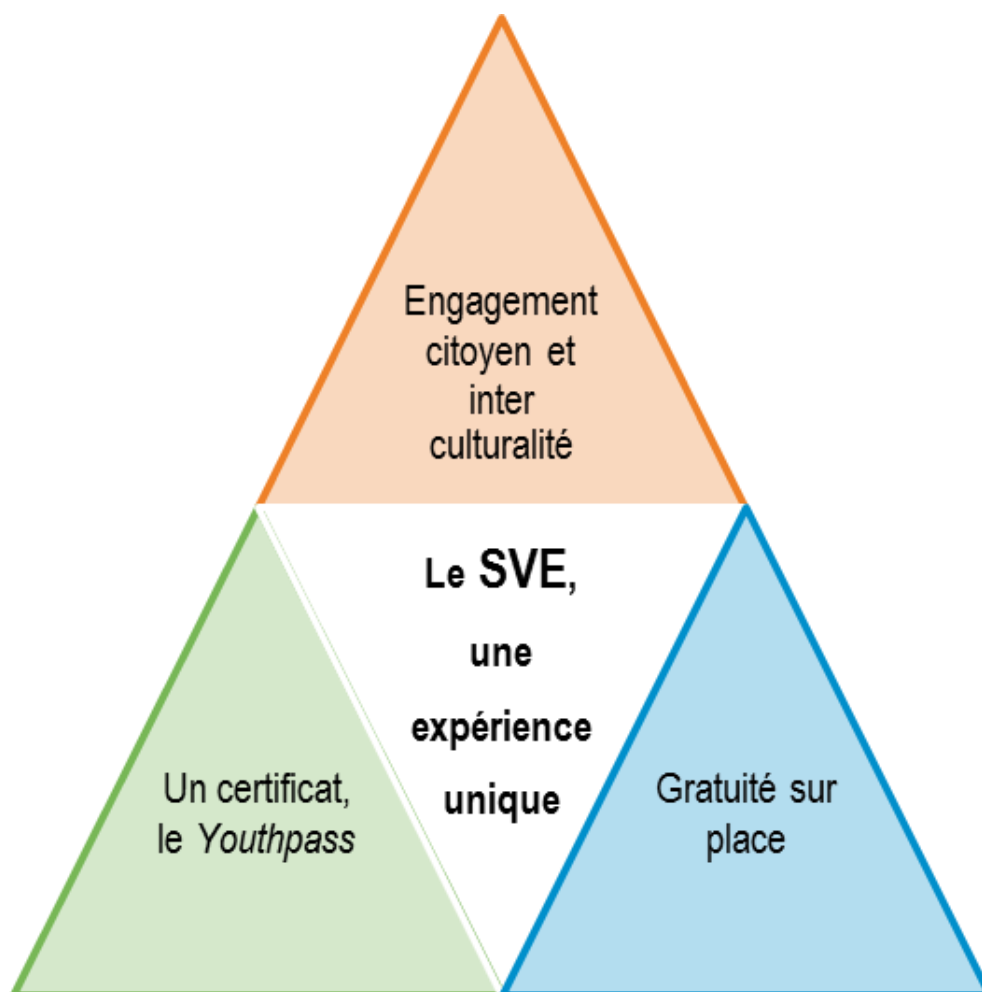
Le SVE est un processus d'apprentissage par la pratique à l'issue duquel le volontaire obtiendra un certificat non diplômant, **le Youthpass**. Ce certificat répond à un double objectif :

- D'une part, parce qu'il est complété, au terme de la mission, par le volontaire et son tuteur sur place, il est l'occasion d'une réflexion sur son expérience et sur les compétences développées
- D'autre part, il constitue une véritable reconnaissance de sa participation et formalise ses acquisitions

Si le Youthpass est encore peu connu en France, sachez que la **volonté de l'Union Européenne est de valoriser la formation non formelle** à travers des programmes de mobilité tels que le Service Volontaire Européen inscrit dans le volet 1 du programme Erasmus+ 2014-2020.

Le SVE est un véritable atout dans le parcours du volontaire qu'il lui appartient de valoriser.

OUVRIR LES ESPRITS...



...CHANGER LES VIES